



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 FEVRIER 2021

La réunion a débuté à 17h30 sous la présidence du Maire, M. Séverin MEDORI.

Conseillers présents :

M. Paul GIACOMETTI, 1^{er} adjoint
Mme Patricia ROSSI, 2^{ème} adjoint
M. Jean-Marc NICOLAI, 3^{ème} adjoint
Mme MASSE Muriel 4^{ème} adjoint
M. Mathieu DAGREGORIO
Mme Aurélia DENEUBOURG
Mme Christelle GROSSI
M. Louis SEMIDEI
M. Michel SINIBALDI
M. Séverin MEDORI

Conseillers absents et représentés :

Mme Isabelle CALENDINI, pouvoir donné à Mme MASSE Muriel
Mme Marine DAIDERI, pouvoir donné à Mme Aurélia DENEUBOURG
M. Pierre ROSSI, pouvoir donné à Mme Patricia ROSSI
M. Xavier GIACOBETTI, pouvoir donné à M. Paul GIACOMETTI

Conseiller absent :

Mme Dominique FILIPPI

Secrétaire de séance :

Mme Patricia ROSSI

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 08 janvier 2021 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages. Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- ▶ Avenant n°1 au contrat de DSP d'assainissement collectif
- ▶ Réforme statutaire de la gestion de l'éclairage public : renouvellement de l'adhésion de la commune au SIEEP (Syndicat intercommunal d'électrification et d'éclairage public) de la Haute-Corse
- ▶ Acceptation de don d'une bande de terrain au profit de la commune
- ▶ Cession pour l'euro symbolique d'une bande de terrain
- ▶ Déclassement d'une bande de terrain pour l'intégrer au projet de l'aménagement de la centralité de Bravone
- ▶ Questions diverses

Délibération n°1 : Avenant n°1 au contrat de DSP d'assainissement collectif

Sur la partie nord de la Marine de Bravone, un nouveau lotissement marina di bravone est en voie d'achèvement . Ce qui entraîné des modifications parcellaires ,opérées au fil des mutations immobilières .

La commune avait confié à la SDEC l 'exploitation du réseau public d'assaissinement le 01/07/2016.

Il n y a jamais eu de convention signée concernant l entretien et la gestion du poste de relèvement ainsi que son accès .

Le maire propose de retirer le poste de relèvement de la marine nord du contrat de délégation de service public .

L 'avenant est annexé à la présente délibération .

Vote pour à l'unanimité pour le retrait du poste de relèvement sis sur la partie nord de Bravone

Délibération n°2 : Réforme statutaire de la gestion de l'éclairage public : renouvellement de l'adhésion de la commune au SIEEP (Syndicat intercommunal d'électrification et d'éclairage public) de la Haute-Corse

délibération retirée de l ordre du jour..

Délibération n°3 : Acceptation de don d'une bande de terrain au profit de la commune

M. le Maire informe que la bande de terrain d'une superficie de 850 m2 (cadastrée C 68 : succession de Mme SANTINI Jeanne-Marie propriétaire) utilisée depuis plus de 30 ans comme route de circulation, est cédée gratuitement à la commune. Cette parcelle permet la desserte automobile de la partie centrale du cœur de Bravone au lieu dit Cocchiaraja.

M. le Maire précise que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Vote pour à l'unanimité pour cette donation et pouvoir est donné au Maire pour signer tout acte afférent.

Délibération n°4 : Cession pour l'euro symbolique d'une bande de terrain

La succession SANTINI Jeanne-Marie sollicite l'achat de l'ancien chemin de service communal traversant les parcelles C68 –C69 – C70 aboutissant à leur propriété.

La commune n'en n'ayant plus aucune utilité, le Maire sollicite les conseillers de donner une suite favorable à cette requête pour un euro symbolique.

Vote pour à l'unanimité pour céder pour l'euro symbolique cette bande de terrain.

Délibération n°5 : Déclassement d'une bande de terrain pour l'intégrer au projet de l'aménagement de la centralité de Bravone.

Suite à la vente de la parcelle citée dans la délibération n°4, les parcelles C66 – C67 – C881 – C879 présentent une utilité manifeste afin de l'intégrer dans la réalisation du projet « Paese di Bravone »

Vote pour à l'unanimité pour le déclassement de cette bande pour l'intégrer au projet d'aménagement de la centralité de Braone.

Questions diverses :

M. le Maire informe que la COM-COM n'assure plus le ramassage des encombrants. M. SANTINI a adressé un devis (marché) nous indiquant que le ramassage reviendrait à la commune à 13 880€ par an. Pour des économies, il serait envisagé de faire effectuer cette mission par notre personnel technique.

M. NICOLAI fait remarquer que maintenant il y a peu d'encombrant vu que chaque citoyen peut se rendre directement à la déchetterie et que cela est gratuit. Effectivement, le personnel est capable de réaliser cette opération en fonction des demandes.

M. le Maire confirme que le personnel technique effectuera dorénavant le ramassage des encombrants à voir la périodicité. Une réunion sera programmée pour les en informer.

Mme ROSSI présente le devis reçu de la société URBA 20 pour l'achat d'une table de ping pong extérieure et d'un but multisport qui doivent être installés sur la place de la salle des fêtes du village.

Les conseillers considèrent que le montant de 12 659.76€ est assez élevé.

Il sera donc demandé un nouveau devis plus raisonnable.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 19H30

Secrétaire de séance,

Patricia ROSSI

Le Maire,

Séverin MEDORI